

RAPPORT CONSENSE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2014 n° I/2014

ORDRE DU JOUR

- 1°) - APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013 n° VII/2013
- 2°) - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) - DOB 2014
- 4°) - AP/CP POLE MULTIFONCTIONNEL : Révision d'enveloppe globale
- 5°) - LANCEMENT DE PROJETS D'AMENAGEMENT
 - Nouvelle salle périscolaire
 - Nouvelle Aire de Jeux square rue de Mulhouse
- 6°) - INTERCOMMUNALITE
 - a) Vente CUS/MECASEM dans le Parc des Tanneries
 - b) Classement Allée René Cassin dans le Domaine Public Communautaire
- 7°) - D.E.T.R. : Demande de subvention
- 8°) - ETAT DU PERSONNEL : MODIFICATIONS
- 9°) - SUBVENTIONS. Amélioration du Patrimoine
- 10°) - MARCHES PUBLICS : Communication des marchés conclus en 2013

.....

1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2013 n° VII/2013

Ledit procès-verbal est approuvé.

2°) – Désignation du secrétaire de séance

M. Sylvain BROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.

3°) – Débat d’Orientation Budgétaire 2014

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe dans son article L 2312-1, de la tenue d’un débat annuel sur les orientations générales de l’exercice budgétaire préalablement au vote ultérieur du Budget Primitif.

Il a vocation à éclairer l’assemblée municipale des choix budgétaires et financiers ainsi que des priorités proposées pour l’année 2014. Il ne s’agit pourtant pas d’un acte décisionnel qui créerait une compétence liée.

L’information apportée lors de ce débat doit contenir les éléments sur les principaux investissements projetés, le niveau d’endettement de la Commune et la variation des taux d’imposition envisagée.

Cette étape importante du cycle budgétaire s’inscrit :

- 1) Dans un contexte international européen et national encore fortement impacté par la crise.
- 2) Dans un contexte local maîtrisé malgré un accroissement de situations sociales difficiles
- 3) Dans la perspective d’offrir à la population des services accessibles et concourants à la solidarité intergénérationnelle.

I – Un contexte global difficile

La crise est toujours présente et la gestion quotidienne des collectivités locales doit faire face à ses répercussions inéluctables. Malgré une tendance à l’amélioration et à la reprise économique en 2014 les collectivités locales vont au devant de difficultés budgétaires. C’est ainsi que le projet de Loi de Finances 2014 est construit sur une hypothèse de croissance inférieure à 1%. Le déficit de l’Etat, établi en 2013 à 4,1 % du PIB et 4,8% en 2012, le conduit à rétablir ses comptes publics en faisant porter son effort sur la maîtrise de la Dépense Publique en recherchant une économie de 15 Milliards d’Euros. C’est l’ensemble des Administrations Publiques (Etat, Sécurité Sociale, Agences, Collectivités Territoriales) qui est alors appelé à un effort sur les exercices 2014 et 2015. Sur un déficit public global de – 3,6 %, les collectivités territoriales portent une part de – 0,2 % et sont ainsi concernées à due concurrence par ces mesures d’économie.

II – Quelles conséquences pour les Collectivités Locales

Le Pacte de Confiance et de Responsabilité conclu entre l’Etat et les Collectivités Locales le 16 juillet 2013 prévoit de répartir pour l’exercice 2014 une diminution globale des DOTATIONS de 1,5 Milliard d’Euros soit :

- - 840 millions d’€ pour le bloc communal
- - 476 millions d’€ pour les départements
- - 184 millions d’€ pour les régions

→ **La Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) sera ainsi diminuée de 0,69 % des Recettes Réelles de Fonctionnement figées au CA 2012 sans qu’il soit aujourd’hui possible de connaître exactement le montant de cette DGF, des aménagements pour certaines communes (DSU, Rurales, Communes avec zones urbaines sensibles ...) étant encore en discussion parlementaire.

En contrepartie et pour assurer l'équité dans l'effort demandé aux collectivités, le PLF 2014 traduit une montée en puissance de la Péréquation passant de 360 millions d'€ en 2013 à 570 millions d'€ en 2014. De même la Dotation de Solidarité Urbaine (dont bénéficie la Ville d'Ostwald) est abondée d'un crédit supplémentaire de 60 millions d'€.

Il faut enfin rappeler qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 les taux de T.V.A. seront relevés pour le taux normal qui passera de 19,6 % à 20 %, le taux intermédiaire sera relevé de 7 % à 10 %, le taux réduit sur les seuls produits de première nécessité devrait être de 5,5 % ou 5 %.

C'est pourquoi le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA) reversé aux collectivités sur la base d'un taux actuel de 15,482 % sera finalement revalorisé à 15,761 %. Cet ajustement concernera les seules dépenses d'investissement honorées au taux normal de TVA à 20 %.

Cette diminution annoncée de la DGF a conduit certaines collectivités à diminuer sensiblement leurs investissements – le Département du Bas-Rhin va ainsi les diminuer dans une fourchette de 150 à 160 millions d'€ - avec en corollaire un impact indéniable sur l'emploi local. Les collectivités locales, faut-il le rappeler, contribuaient jusqu'à présent à 70% de la commande publique et ce resserrement aura des conséquences qu'il est difficile de chiffrer.

→ **La Pression Fiscale**

Pour Ostwald et sous le mandat de l'équipe municipale actuelle il n'a été opérée aucune augmentation des taux. En effet les ressources liées à la fiscalité directe locale ont régulièrement augmenté sur la période 2008-2013 grâce :

- 1) A la variation forfaitaire des bases d'imposition au moyen de coefficient fixée unilatéralement par la Loi de Finances (en moyenne de 1,5 % à 1,8 % par an)
- 2) A la croissance naturelle du volume des 3 taxes perçues par la ville (taxe d'habitation, taxes sur les propriétés foncières bâties et non bâties), produit de son évolution et de son urbanisation.

Le Projet de Budget 2014 de la Ville d'Ostwald ne prévoit pour sa part aucune augmentation des taux des impôts ménages. La volonté affichée de l'équipe municipale oriente ses efforts vers une gestion serrée de la Section de Fonctionnement du Budget bien plus productive qu'un accroissement fiscal qui pénaliserait les foyers fiscaux.

III – Quelles Perspectives pour 2014 ?

- a) **Un Budget de Fonctionnement maîtrisé** tout en affichant clairement sa volonté d'offrir à la population d'Ostwald des services publics étendus surtout dans le cadre de la Nouvelle Réforme des Rythmes Scolaires.

L'accueil des enfants à la sortie anticipée des classes se fera dans le cadre d'une offre éducative diversifiée – sportive, artistique, culturelle – qui nécessitera des intervenants de qualité et des moyens d'accueil, voire des transports supplémentaires. Le groupe de travail mis en place pourra ainsi affiner l'offre de service pour offrir dès septembre 2014 une nouvelle palette socio-éducative. Le Budget d'Investissement précisera les nouvelles capacités d'accueil afin d'absorber les besoins réels des familles.

Un personnel scolaire supplémentaire sera recruté pour apporter à chaque groupe scolaire Maternel un effectif d'encadrement équivalent.

- b) **Un Budget d'Investissement courageux ciblé sur 4 opérations phare**

. Le Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau objet d'une prévision pluriannuelle en AP/CP sera livré en septembre 2015. Son financement vous a été explicité lors de diverses séances du Conseil Municipal. Les dossiers de subventionnement ont été

introduits auprès des instances du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du CTAS, et de la Région Alsace qui instruit actuellement le dossier déposé fin de l'été.

. La nouvelle crèche collective dans la ZAC des Rives du Bohrie.

Pour cet équipement destiné à 60 enfants et à une cuisine centrale ciblée sur la seule Petite Enfance, appelé à être construit à partir de l'automne 2014, l'aménageur de la ZAC et la Ville d'Ostwald se sont répartis paritairement le coût conformément à la convention d'aménagement (50/50 : clé financière de la fonction crèche). La dépense, sous forme de subvention d'équipement, ne devrait impacter le Budget Primitif 2014 que très marginalement.

. L'aménagement complet des locaux de la COOP

Au-delà du projet de la salle d'Arts Martiaux qui en est au stade de l'APD et chiffré en coût prévisionnel à 250.000 €, l'assemblée municipale sera appelée à valider les études sur l'aménagement de la partie avant de ce bâtiment. Il accueillera sur environ 250 m² des activités péri scolaires et associatives pour un coût estimé à 250.000 € et qui sera inscrit au Budget Primitif 2014. Cet aménagement doit être réalisé pour être en fonction à la rentrée scolaire de septembre 2014.

. La construction d'une nouvelle aire de jeux au Kirchfeld

A l'identique de l'aire livrée au Centre Sportif et de Loisirs, un projet d'aménagement d'un tout nouveau parc ludique sur l'ancien square de la rue de Mulhouse est quasiment prêt à être lancé. Le conseil municipal a validé en décembre dernier l'échange foncier avec CUS HABITAT. Celui-ci permettra à la Ville d'Ostwald de disposer très rapidement du terrain d'assiette qui va accueillir ce nouvel équipement chiffré à 180.000 € et qui sera lui aussi inscrit au Budget Primitif 2014.

La capacité financière de la Ville d'Ostwald sera mise à contribution et les subventionnements respectifs – CAF, Département du Bas-Rhin, Région Alsace, DETR – ont d'ores et déjà été sollicités pour la plupart, voire le seront ultérieurement.

Le niveau d'investissement soutenu, à hauteur de 4 Millions d'Euros par an, correspond aux capacités financières de la Ville d'Ostwald : je ne citerai que le chiffre de 14,7 Millions d'Euros représentant les dépenses d'investissement entreprises depuis 2008 à ce jour avec un seul emprunt contracté en 2013 à hauteur de 3 M d'€.

Ces équipements s'inscrivent dans la volonté politique affichée par l'équipe municipale afin d'apporter à la population d'Ostwald des services publics utiles et nécessaires, tout en anticipant l'augmentation progressive et maîtrisée de notre population.

L'Assemblée Municipale acte la tenue du DOB 2014.

4°) - AP/CP Pôle Multifonctionnel : Révision d'enveloppe globale

La programmation du financement du Pôle Multifonctionnel a fait l'objet d'une procédure AP/CP validée par le Conseil Municipal suite à la passation des marchés de travaux validés par la CAO. Cette validation ne comportait pas les lots n° 20, 22 que la CAO n'avait alors pas retenus et qui font l'objet de l'ajustement proposé ci-après.

Entre temps, les lots infructueux ont été reconsultés et l'assemblée municipale a validé les lots 20 (tribunes télescopiques), 22 (équipement de sécurité) alors que le lot 23 (Equipement de cuisine) vient d'être réceptionné par les services.

La procédure AP/CP impose en pareil cas un ajustement de l'enveloppe globale du financement des travaux du Pôle multifonctionnel de 608 000 €.

Le Conseil Municipal décide de voter ce montant de l'autorisation de programme et sa répartition sur les exercices budgétaires à venir.

5°) – Lancement de Projet d'Aménagement

a) Nouvelle salle d'accueil périscolaire

La Ville d'Ostwald a acquis le bâtiment de l'ancienne COOP du 7 rue de Cernay le 13 décembre 2010 au prix forfaitaire de 295.000 €. Ce bâtiment développe une surface au sol de 550 m², cadastré Section 9 n° 523 et 881 de 11,09 ares.

Son aménagement interne nécessitera des travaux conséquents selon la destination de cet ensemble. Un premier projet a été initié dans la partie arrière – ancienne réserve et stocks de la COOP – pour y construire une salle d'arts martiaux de 280 m².

La partie avant de cette COOP est maintenant proposée à être transformée pour accueillir sur les 270 m² résiduels une salle périscolaire utile au bon déroulement des nouvelles activités post scolaires induites par la Réforme des Rythmes Scolaires.

Elle pourra aussi être utilisée comme salle de restauration scolaire et l'équipe Kubler/Hentschel missionnée le 11 juillet 2013 nous présentera ses propositions correspondantes au stade d'un Avant Projet Sommaire. Très vite pourra alors être validé ce projet et la procédure de dévolution publique des travaux sera initiée pour livrer cet équipement périscolaire à l'automne 2014.

Le Conseil Municipal valide cet aménagement et d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'appel public à candidature afin d'attribuer les travaux aux entreprises à retenir par la C.A.O.

b) Nouvelle Aire de Jeux square rue de Mulhouse

L'assemblée municipale a validé dans sa séance du 9 décembre dernier l'échange foncier à intervenir avec CUS HABITAT propriétaire du terrain d'assiette qui accueille sur la rue de Mulhouse un square de jeux. Les modalités de cet échange sans soulte vous ont été explicitées lors de cette dernière séance du Conseil Municipal.

D'une surface globale de 37,35 ares, il s'agit de contracter une mission de maîtrise d'œuvre qui étudiera les différentes solutions et options d'aménagement de cette parcelle sachant que cette aire proposera le volet habituel de jeux pour enfants doublé d'un ensemble d'agrès destinés aux adultes. Le solde disponible du terrain devra quant à lui être inclus dans cette étude pour en déterminer son usage.

Une consultation de maîtrise d'œuvre relative à ce projet et à la définition de l'aménagement de cet espace a été initiée. La meilleure offre forfaitaire, chiffrée à 15 500 € HT, a été émise par le Cabinet Lollier Ingénierie de Mittelschaeffolsheim que je vous propose de mandater à cet effet.

Par la suite sera mise en œuvre la procédure de dévolution des travaux pour y installer une nouvelle aire de jeux dédiée à tout ce secteur d'habitation. Cet équipement est fortement requis par la population de ces quartiers SUD d'Ostwald et quand on voit le succès de l'aire réalisée au droit du Centre Sportif et de Loisirs, on peut être certain de la fréquentation de ce nouveau site qui pourra être livré au courant de cette année 2014.

Son coût prévisionnel sera arrêté par la maîtrise d'œuvre et le Budget Primitif 2014 sera appelé à inscrire ces crédits en Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer ce projet sur la base d'un programme d'aménagement établi par le Cabinet Lollier dans le cadre de sa mission et qui sera soumis alors à l'assemblée municipale.

6°) – Intercommunalité

a) Vente CUS/MECASEM (SCI Le Noyer) dans le Parc des Tanneries

Dans le cadre de la commercialisation de terrains viabilisables la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a retenu la candidature de la SCI LE NOYER, 11 quai Heydt à Ostwald, pour le compte de l'entreprise MECASEM installée sur les sites d'Eckbolsheim et du parc des Tanneries Sud à Ostwald.

Le Conseil Municipal

- **approuve** la vente à la SCI LE NOYER, 11 quai Heydt à Ostwald du terrain cadastré Commune d'Ostwald Section 20 parcelle n° 449 de 74,19 ares au prix de 4200 € H.T. l'are viabilisable, soit un montant total H.T. de 311.598 € auquel se rajoutera le cas échéant la cession d'une surface complémentaire de 1 à 2 ares à prélever sur les parcelles Section 20 n° 450 et 451 au prix de 4600 € l'are H.T.
-
- **autorise** le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg à procéder à cette vente incluant toutes les dispositions légales et réglementaires y compris les modalités de la servitude de passage de réseaux et canalisations.

b) Classement de l'Allée René Cassin dans le Domaine Public Communautaire

Le Conseil Municipal approuve :

- l'engagement d'une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'Urbanisme pour l'allée René Cassin à Ostwald, voie privée et ouverte à la circulation publique,
 - l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme,
 -
 - **valide** la composition du dossier d'enquête publique relatif à ce projet,
- autorise** le Président ou son représentant à signer tout acte et document contribuant à la bonne exécution des dispositions précitées.

7°) – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer auprès des instances préfectorales un dossier dans la catégorie « Constructions Scolaires et Péri-scolaires » pour solliciter le subventionnement de la construction d'un nouvel accueil périscolaire sur le site de cette ancienne COOP rue de Cernay à Ostwald.

8°) – Etat du Personnel – Modifications

Le Conseil Municipal valide les modifications à apporter à l'état initial du Personnel 2013 qui n'auront qu'un très faible impact financier sur la masse salariale.

9°) – Subventions – Amélioration du Patrimoine

Le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions.

10°) – Marchés Publics – Communication des marchés conclus en 2013

Conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics, il convient pour chaque collectivité territoriale de communiquer annuellement à son assemblée municipale la liste récapitulative des marchés publics contractés lors de l'exercice budgétaire précédent.

Le document a été joint à l'ordre du jour et acté par l'assemblée municipale au titre de l'année 2013.